

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74 .

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

=====

## LE TRESOR VEUT DES CADRES FLEXIBLES POUR MENER SA POLITIQUE DE MODERNISATION

A l'origine, les cadres A étaient nommés par « décret » sur un **poste précis** à la sortie de L'ENST et les mutations ultérieures se faisaient sur un **poste choisi** au terme de la procédure classique de mutation.

Pour officialiser les « bonnes vieilles pratiques de l'Administration en Trésorerie Générale », des postes de chargé de mission ont été créés pour répondre aux « **vœux de souplesse des TPG** ». Leur « **gestion dans le département** » relève de leur autorité directe sans contrôle du Ministère ou droit de regard des CAP pour tout ce qui touche à leur affectation **en Trésorerie Générale**. Ces cadres n'ont **aucune protection juridique** et peuvent être déplacés contre leur gré sans recours possible et sans aucune contrepartie prévue par des textes.

Sans statut véritable, ces cadres sont soumis aux aléas de la conjoncture et au bon vouloir administratif. Dans le privé, les salariés sont protégés par la notion d'appartenance à un métier ce que les chargés de mission ne peuvent revendiquer puisqu'ils sont censés être mobiles et polyvalents.

Flexibles, ils sont **sans autorité réelle** et toujours **assis entre deux chaises**, sans compter le fait que l'exercice de leur mission relève quelquefois d'une véritable nébuleuse.

**Demain**, la situation va s'aggraver avec le **projet de déconcentration du cadre A au niveau départemental**.

Ainsi, sera institué, à côté du cadre A comptable, un corps de cadres A non comptables regroupant les chefs de services, les adjoints, les chargés de mission et les inspecteurs affectés à l'issue de l'ENST dont l'affectation **dans le département** reposerait sur la seule volonté des TPG à l'instar des chargés de mission actuels, mais avec un périmètre d'affectation **plus large que celui de la Trésorerie Générale**.

L'exercice du droit à mutation hors département se ferait **non plus** sur « un poste non comptable **choisi** », mais sur « **un ou des départements choisis** », à charge pour le TPG de déterminer l'affectation précise.

Ce projet constitue un nouveau pas dans la dégradation des conditions de vie et de travail des Inspecteurs et un accroc sérieux au statut des fonctionnaires sans aucune monnaie d'échange.

Les comptables n'échappent pas à ce dispositif puisqu'en cas de suppression de Trésorerie, ils peuvent être reclassés non comptables tout en perdant les avantages financiers de leur précédente affectation.

A quand le **tour** pour les autres catégories de fonctionnaires. Rassurez-vous, il y a toujours de la place pour le manège de l'arbitraire ! ! !

**L'HISTOIRE nous enseigne qu'un changement de statut juridique cache le plus souvent un projet de régression sociale qui ne dit jamais son nom mais qui survient plus tard.**

### Il est alors trop tard ! ! !

*En raison de l'actualité locale sur ce sujet, nous allons y revenir lors d'une prochaine expression.*

